Publié le 6 août 2019 à 17:59, mis à jour le 7 août 2019 à 10:07

## En Île-de-France, un radar sonore installé pour identifier les véhicules trop bruyants

Dans la Vallée de Chevreuse, sur la route des 17 tournants, un radar sonore a été installé mi-juillet pour identifier les véhicules trop bruyants, et particulièrement les motos. Pour l'heure, il ne sanctionne pas les nuisances.

Le radar «Méduse» est en expérimentation en cours dans les Yvelines. Bruitparif

Stop aux véhicules trop bruyants. Un nouveau <u>radar</u> sonore a été installé le 15 juillet dernier sur la route des 17 tournants, dans la Vallée de Chevreuse, entre Saint-Forget et Dampierre-en-Yvelines. Une première en Île-de-France. Son objectif: mesurer les pics de bruits émanant des véhicules, et notamment des <u>motos</u>, qui retirent la chicane - atténuant les nuisances sonores — du pot d'échappement pour aller plus vite.

Baptisé «Méduse», ce radar est équipé de plusieurs microphones déterminant l'origine du bruit, de divers capteurs permettant de mesurer le niveau sonore, mais également de caméras.

Actuellement, ces dernières ne permettent pas d'enregistrer les plaques d'immatriculation. «À l'origine, c'était un système qu'on avait développé pour mesurer le bruit des avions autour des aéroports, puis des festivités dans certains quartiers de Paris, et enfin des chantiers dans le cadre du Grand Paris Express», explique l'association Bruitparif, à l'origine de ce nouveau dispositif.

## 450 passages de fortes nuisances sonores en un jour

Pour l'heure, ce radar n'est qu'en phase d'expérimentation, et ce durant deux ans. Il a été installé dans un secteur où les nuisances sonores agacent les riverains. «La route des 17 tournants est très empruntée par les voitures et surtout par les motards l'été. L'année dernière, une campagne avait été mise en place après les nombreuses plaintes de riverains», note Bruitparif. Selon <u>les chiffres de l'association</u>, 450 passages de fortes nuisances sonores de deux roues ont été enregistrés en une journée sur cette route en 2018. Sur les routes alentour, plus de 500 passages de fortes nuisances ont été dénombrés par jour.

Durant l'été, le radar ne fera qu'enregistrer diverses mesures. «Mais dès la rentrée, l'idée est d'en faire un outil pédagogique, pour que les usagers aient conscience du bruit qu'ils font», indique l'association. Pour sensibiliser les divers conducteurs, un panneau lumineux semblable à ceux indiquant la vitesse dans les agglomérations pourrait être mis en place, et indiquer si le véhicule est trop bruyant. D'autres radars «Méduse» devraient être installés en Île-de-France, notamment dans le Val-de-Marne.

## Un dispositif qui pourrait bientôt sanctionner

D'ici 2020, il se pourrait que ce dispositif puisse entrer en phase de sanctions. Une idée qui déplaît aux motards, en plein questionnement sur les conditions de ces sanctions. «Nous sommes dubitatifs sur la façon dont seront mesurés les bruits. Que se passera-t-il si deux motos se croisent en même temps, et que je suis le seul à être sanctionné?», s'interroge Luc Lepelletier, coordinateur de la Fédération française des motards en colère des Yvelines (FFMC 78).

La FFMC 78 souligne que la mise en place «de ce sonomètre répond à un besoin local» et elle «n'encourage pas à faire plus de bruit que la norme imposée». Sur chaque carte grise de moto, un seuil de bruit maximal est indiqué. «Mais certaines motos sont trop vieilles, et n'ont pas de norme mentionnée. Comment sera-t-on sanctionné alors?», s'interroge Luc Lepelletier.

De plus, le coordinateur précise que pour certains motards, le bruit des motos est source de sécurité: «Il y en a qui considèrent que le bruit du pot d'échappement leur sauve la vie. Plus il y a de bruit, plus ils se font entendre, et plus ils évitent les accidents». Mais il reste conscient que ces nuisances dérangent les riverains. «Peut-être faudrait-il songer alors à créer plus de circuits au sud-ouest de l'Île-de-France, car pour le moment les motards doivent parcourir des centaines de kilomètres pour profiter de leur loisir», propose Luc Lepelletier.